

PRIX DES ARTISTES DU RAIL à Belfort

EXPOSITION
D'ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES

En hommage à Yves Maupeu

*avec un concours
de peinture ferroviaire
de nombreux prix à gagner*

OUVERT À TOUS
INSCRIPTIONS
JUSQU'AU
17/08/22



Salle des fêtes
Place de la République
du 10 au 18 septembre 2022

POSSIBILITÉ DE DÉPÔT
DES OEUVRES À PARIS
POUR LES ADHÉRENTS UAICF

Infos : 01 42 09 78 55 - uaicfest@gmail.com - www.uaicfest.fr



PRIX DES ARTISTES DU RAIL **Belfort du 10 au 18 septembre 2022**

REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION ET DU CONCOURS

Le Prix des Artistes du Rail est une exposition d'arts graphiques et plastiques à thème libre intégrant un concours dont le thème est exclusivement ferroviaire.

Ce Prix des Artistes de Rail rend hommage à Yves Maupeu.

Il aura lieu du 10 au 18 septembre 2022 à la salle des Fêtes, 11 place de la République à Belfort.

Art. 1 - Composition du comité d'organisation de l'exposition et du concours

Le comité d'organisation est composé des représentants des organismes ayant décidé de participer à l'organisation de cet événement et d'y contribuer financièrement et matériellement.

Art. 2 – Conditions de participation à l'exposition et au concours

L'exposition, à thème libre, et le concours, exclusivement ferroviaire, sont ouverts à tous les artistes amateurs, cheminots ou non. Chaque artiste pourra présenter jusqu'à deux œuvres.

Sur chaque œuvre et sur chaque emballage, une étiquette devra être y apposée selon ce modèle :

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :
N° d'immatriculation CP (si cheminot) :	
Association UAICF (si adhérent) :	
Titre de l'œuvre :	

*Les données individuelles
ne seront pas utilisées
à des fins commerciales.*

✓ Disciplines admises – Dimensions maximales des œuvres :

1. peinture (huile, gouache, aquarelle, acrylique...) : 100 x 85 cm
2. pastel, dessin : 100 x 85 cm
3. gravure : 100 x 85 cm
4. vitraux, émaux : 20 x 30 cm
5. marqueteries et mosaïques murales : 45 x 30 cm

Les tableaux déjà exposés dans ce salon seront refusés.

Art. 3 – Informations liées au concours à thème ferroviaire

Le concours dans le cadre du Prix des artistes du Rail récompensera la meilleure œuvre à thème ferroviaire. D'autres prix seront attribués par les organisateurs dudit concours. Ils seront ultérieurement définis.

Si un organisme souhaite remettre un prix en son nom, il devra proposer une récompense associée.

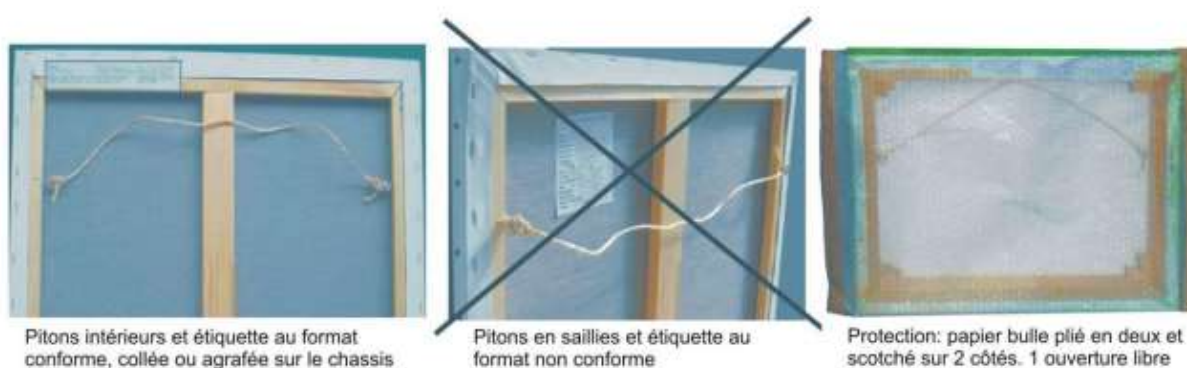
Le jury du Prix des artistes du rail est composé d'au moins trois membres qui ont des compétences reconnues dans le domaine des arts graphiques et plastiques. Un(e) Présidente(e) est élu(e) parmi les membres de ce comité.

Un ancien lauréat ne pourra se voir de nouveau attribuer le 1er prix qu'après un délai de 3 ans.

Art. 4 – Conditions de présentation à l'exposition et au concours

Les tableaux peuvent être présentés avec ou sans cadre, dans le respect des dimensions maximales. Sont admis des rubans adhésifs pour cacher les clous. Les œuvres sur papier doivent être présentées encadrées et protégées par du plexiglas ; le verre est interdit.

L'accroche du tableau par un seul point central est proscrite. Les pitons d'accrochage doivent être à l'intérieur des cadres ou de la baguette. Une ficelle agrafée à chaque bout peut aussi être utilisée. Toute fixation en saillie est interdite.



Important : Les œuvres non conformes au règlement ne seront pas acceptées. Une fiche « Avis de non-conformité » sera établie et transmise au participant. Une copie sera conservée sur le lieu de l'exposition.

Art. 5 - Responsabilités à l'exposition et au concours

Les associations participantes et le comité du Prix Artistes du Rail déclinent toute responsabilité en cas de vol, de bris, d'accident, d'incendie ou de détérioration des œuvres remises. Il est, en conséquence, recommandé aux artistes de contracter une assurance pour couvrir ces risques.

Art. 6 – Fiche d'inscription individuelle à l'exposition et au concours

La fiche d'inscription sera à compléter par chaque participant et à retourner avant le 17 août 2022 :

- ✓ soit par courriel : uaicfest@gmail.com.
- ✓ soit par courrier postal : Comité UAICF Est – 9 rue du Château-Landon – 75010 PARIS

Art. 7 – Dépôt et retrait des œuvres

Les œuvres devront être déposées et retirées aux dates et heures définies au calendrier de l'exposition.

Art. 8 – Acceptation du règlement

Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Annexe : Dates Clés

- Envoi du règlement et des annexes : lundi 4 juillet 2022
- Clôture des inscriptions : mercredi 17 août 2022
- Dépôt des œuvres :
 - ✓ uniquement pour les adhérents UAICF : au comité UAICF Est, 9 rue du Château-Landon, 75010 Paris du lundi 22 au vendredi 26 août 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 17 h 00 - prévenir de votre venue au 01 42 09 78 55 ; les œuvres seront expédiées dans une caisse pour Belfort – elles devront être emballées en conséquence.
 - ✓ pour tous : à la salle des fêtes de Belfort le vendredi 9 septembre de 9 h 00 à 12 h 00
- Accrochage : vendredi 9 septembre 2022
- Jury : samedi 10 septembre de 10 h 00 à 12 h 00,
- Vernissage et remise des prix : samedi 17 septembre à 18 h,
- Exposition ouverte au public du samedi 10 septembre au dimanche 18 septembre de 14 h 00 à 18 h 00,
- Retrait des œuvres :
 - ✓ soit à la salle des fêtes de Belfort le dimanche 18 septembre de 18 h 30 à 19 h 30 et le lundi de 9 h 00 à 11 h 00.
 - ✓ soit au comité UAICF Est, 9 rue du Château-Landon, 75010 Paris (à partir de la semaine 39).

Le comité du Prix des Artistes du Rail

Le président du comité UAICF Est

*Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat du Comité l'UAICF Est
9 rue du Château Landon - 75010 PARIS – Tél : 01 42 09 78 55 – 715563 - : uaicfest@gmail.com*